



Proposition de loi 3.550

Mehmet Saygin  
Conseiller juridique

3 octobre 2019

*unisoc*

Unie van socialprofitondernemingen  
Union des entreprises à profit social

De quoi s'agit-il ?



# Proposition de loi 3.550

---

Proposition de loi modifiant le Code des sociétés et des associations concernant les libéralités et les comptes annuels d'associations et de fondations

Qui ?

- A(I)SBL
- Associations étrangères
- Fondations
- Fondations de droit étranger

Quoi ?

- Comptes annuels à la BNB
- Registre des libéralités

Pourquoi ?

- Transparence financement
- Lutte contre l'escroquerie
- Lutte contre le blanchiment de capitaux
- Lutte contre le financement du terrorisme



# Comptes annuels



# Comptes annuels

---

- 🌀 Les petites asbl peuvent déposer leurs comptes annuels gratuitement au greffe du tribunal de l'entreprise
- 🌀 La proposition de loi prévoit la généralisation de l'obligation de dépôt à la Banque nationale de Belgique
- 🌀 Un « schéma normalisé » à déposer électroniquement devrait encore être élaboré
- 🌀 Gratuité nullement garantie
- 🌀 Sanction en cas de non-dépôt (déjà dans le CSA) : dissolution de l'asbl par le tribunal de l'entreprise
  - Sur requête d'un membre, d'un tiers intéressé ou du ministère public
  - Sauf en cas de dépôt des comptes annuels manquants avant la clôture des débats



# Registre des libéralités



# Registre des libéralités

---

- 🌀 Obligation pour les asbl de tenir un registre des “libéralités” entrantes ou sortantes, de et vers l'étranger
- 🌀 Obligation de le joindre comme annexe aux comptes annuels
- 🌀 Libéralité = « Toute forme de dons ou de legs, tout acte juridique ayant pour objet un transfert ou un abandon d'un droit, à titre gratuit, entraînant pour la personne gratifiée un enrichissement corrélatif à l'appauvrissement du disposant »

→ très large !



# Registre des libéralités

---

- 🌀 Chaque libéralité doit être indiquée dans le registre dans les 30 jours suivant la réception ou la transmission avec informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Date et lieu de naissance
  - Adresse de domicile
- ➔ Pas praticable !
- 🌀 Dérogation pour les asbl pour lesquelles le total des libéralités est inférieur à 3.000 € par exercice comptable
- ➔ Fausse dérogation !
- 🌀 Sanction : // non-dépôt comptes annuels



# Actions de l'Unisoc



# Actions de l'Unisoc

---

- 🌀 Comptes annuels à la BNB = surcoût financier
- 🌀 Registre des libéralités = surcharge administrative (MB, BCE, Rapports d'activité, UBO, etc.)
- 🌀 L'Unisoc est donc opposée à cette proposition de loi
- 🌀 Avis écrit et argumenté soumis à la Commission de Droit commercial et économique



# Registre des libéralités

---

- 🌀 Discussion en séance plénière de la Chambre le 24 avril et vote le 25 avril
- 🌀 L'Unisoc a publié une opinion “histoire” dans La Libre Belgique du 17 avril
- 🌀 L'Unisoc a publié un communiqué de presse avec l'AERF le 23 avril
- 🌀 Propositions d'amendements en dernière minute → renvoi au Conseil d'État → proposition de loi enterrée (pour cette législature)
- 🌀 Vigilance



# Comptes annuels

## Recours au Conseil d'État

---

- 🌀 Problème : articles 3:186 et suivants de l'AR CSA du 29 avril 2019 (M.B., 30 avril 2019)
- 🌀 Recours en annulation au Conseil d'État
- 🌀 Courrier au cabinet Geens concernant l'interprétation de certains greffes (comptes annuels + modification statuts)
- 🌀 Réaction du cabinet



Bonus



## Bonus

---

- 🌀 À la demande de l'Unisoc, proposition de loi 3.664 portant coordination des articles "asbl" du CSA votée en séance plénière du 25 avril à la Chambre
- 🌀 Loi publiée au Moniteur Belge du 19 août 2019 (cf. site de l'Unisoc)
- 🌀 Coordination publiée le 29 août 2019 (cf. site de l'Unisoc)



Merci pour votre attention !

